



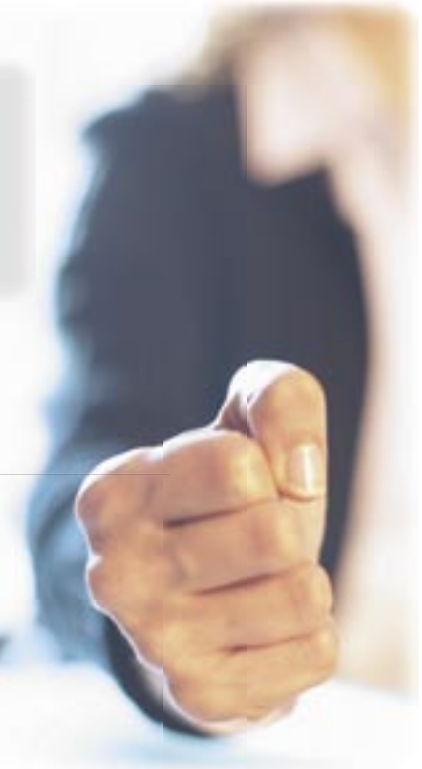
Votre **AVENIR** nous engage

CALHEO - BP 40 - 20213 - FOLELLI
communication@calheo.com
www.calheo.com

Associations

ASSOCIATION

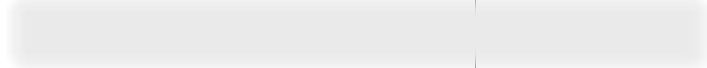
Loi 1901



Personne à contacter



Date de la demande



Partie réservée à CALHEO

N° du dossier



Traité par



Complétez le dossier suivant

❖ Informations sur l'Association

Association loi 1901
 Siren
 Adresse
 Code postal Ville
 Tél.
 Fax
 Email

❖ Personne à contacter

Nom
 Prénom
 Fonction
 Tél.
 Fax
 Email

❖ Noms de domaine

Une extension au choix :

.com .net .org .biz .info .name .fr .asso.fr

Il est possible que vos choix ne soient pas disponibles, n'hésitez pas à remplir toutes les propositions par ordre de préférence.

Exemple : entraide-quartier-sud.asso.fr

1^{ière} proposition
 2^{ème} proposition
 3^{ème} proposition

4^{ème} proposition
 5^{ème} proposition
 6^{ème} proposition

❖ Objectif recherchés

Avez-vous déjà un site Internet ?

oui non

Voulez-vous chercher de nouveaux adhérents ?

oui non

Désirez-vous recevoir des dons en ligne ?

oui non

Quel visage voulez-vous donner à votre association ?

.....

Au sein de votre association y a t il une personne prête à gérer un «Back Office» (page administrateur) pour mettre à jour les contenus des textes, des photos et des informations grâce à notre formule «clé en main» ?

oui non

❖ Adresses mails personnalisées

Quels sont les intitulés que vous désirez pour vos 5 adresses mails ?

N'inscrivez que le nom qui précède le @, car ce qui suit est votre nom de domaine. Exemple : pour l'adresse contact@nomdedomaine.fr, seul le nom «contact» est à renseigner.

Sur laquelle d'entre elles voulez-vous que le formulaire de la page «contact» de votre site envoi le courrier ?

.....

Répondez par des phrases courtes quand c'est nécessaire.

Quel est le but recherché à travers la conception de ce site ?

.....

Quels sont les publics visés ?

.....

De quels moyens humains disposez-vous pour faire vivre votre site ?

.....

A quel poste téléphonique bénéficiant aussi d'une connexion Internet, pouvons-nous vous joindre pour vous présenter le site avant sa mise en ligne ?

.....

1 ^{er}	4 ^{ème}
2 ^{ème}	5 ^{ème}
3 ^{ème}	

Laquelle d'entre elles voulez-vous activer pour recevoir vos dons via «Paypal®» ? Voir détails en dernière page.

.....

Votre boîte aux lettres électronique vous permettra d'envoyer et de recevoir du courrier en utilisant un navigateur web quelconque, de la même façon qu'avec les fournisseurs de courriers gratuits comme HotMail, Olemail, etc... .

Vous pourrez ainsi visualiser la liste des messages qui s'y trouvent sans avoir à les télécharger auparavant.

Vous possédez également un panneau de contrôle qui vous permet de gérer plusieurs options :

Activer le transfert de messages. Activer/désactiver un message de congés. Définir des règles de traitement des messages. Activer/désactiver une réponse automatique.

Le mode d'utilisation est très simple. Il suffit de saisir l'adresse http://mail.votredomaine.com dans la barre d'adresses de votre navigateur web.

Vous devrez alors vous identifier : saisissez le login et le mot de passe de la boîte aux lettres que vous voulez ouvrir et sélectionnez les options désirées (le login et le mot de passe de vos boîtes aux lettres vous seront communiqués lors de la réalisation de votre site).

❖ Style graphique

Choisissez le style du design de votre site. Pour une meilleure visualisation, vous pouvez visionner ces designs sur : <http://www.calheo.com/associations/>.



A



B



C



D



E



F



G



H

- Possédez-vous :
- Une charte graphique ? oui non
 - Un logo ? oui non
 - Un en-tête ? oui non
 - Un symbole ? oui non
 - Une couleur identitaire ? oui non

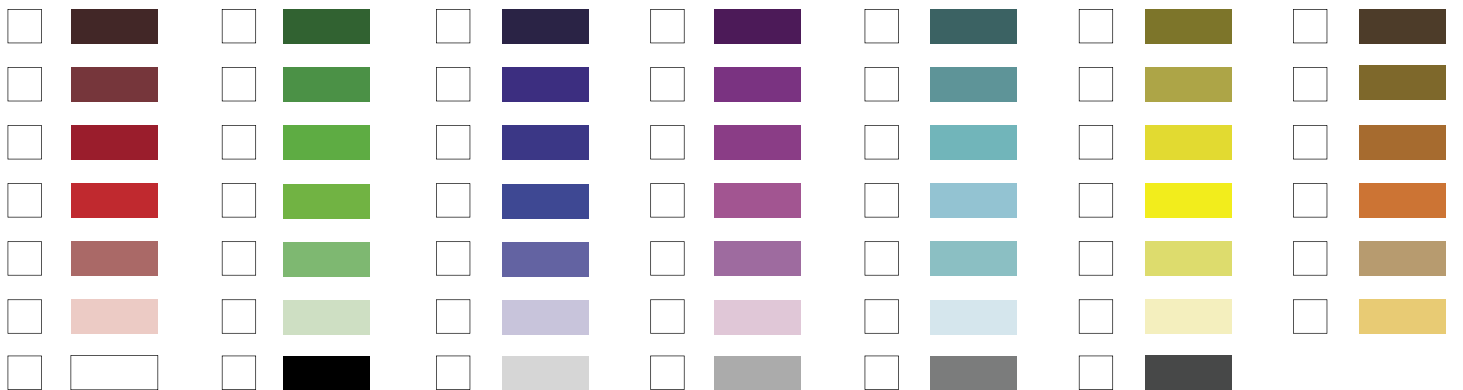
Si vous possédez une charte graphique, un logo, une entête ou un symbole, faites le nous parvenir sur un support de votre choix : CD, disquettes, photos ...

Si vous possédez une ou des couleurs identitaires, dites nous lesquelles et comment les utiliser.

.....

- Si vous ne possédez pas de charte graphique, voulez vous que nos infographistes choisissent eux-mêmes les couleurs ?
- oui non

Si non, choisissez une à deux couleurs de base pour votre site parmi celles proposées ci-dessous.



❖ Votre page Accueil

Hormis le design de votre page d'accueil, tous les éléments de la page sont modifiables : texte du bandeau défilant, le titre de vos paragraphes, votre logo, les liens externes, l'image liée à votre texte et le contenu de vos textes.

Si vous désirez un bandeau défilant, quel sera son contenu ?
Ce message est très important, il est en quelque sorte votre slogan.

.....
.....
.....

Pour que nous puissions intégrer le contenu de vos pages dans votre site internet, veuillez nous communiquer le nom des fichiers numériques à utiliser, et le style de paragraphe (page 3) que vous voulez :

Exemple paragraphe :

Style : 1 2 3 4

Texte et titre : «Informations.doc»

Image : «Infos.jpg»

Nom du fichier qui contient le titre et le texte du paragraphe

Nom de l'image à insérer dans le texte

Paragraphe 1 :

Style : 1 2 3 4

Texte et titre :

Image :

Paragraphe 2 :

Style : 1 2 3 4

Texte et titre :

Image :

❖ Votre page Contact

Informations à afficher :

- Toutes celles mentionnées dans la partie «Informations sur l'association».
- Seulement celles-ci :

.....
.....
.....
.....

Si vous possédez un plan d'accès à insérer dans la page contact, indiquez le nom du fichier du plan de situation de vos locaux :

.....

Si vous ne possédez pas de plan d'accès, avez-vous besoin d'une aide à la création ?

- oui non

Si oui, voir nos tarifs en fin de dossier.

❖ Vos pages d'informations

Ces pages vous permettent de présenter vos différents articles.

Vous pouvez insérer jusqu'à 12 pages supplémentaires avec titre, et/ou photo, et/ou texte.

Ces pages sont entièrement paramétrables, vous pouvez effectuer vos mises à jour depuis votre poste informatique via votre interface administration : le nom des pages, les textes et les photos, tout peut être modifié, ajouté, supprimé autant de fois qu'il vous plaira.

Facile d'utilisation, ce n'est qu'un simple formulaire à remplir.

Nous pouvons intégrer les 4 premières pages d'informations de votre site lors de sa conception. Pour cela, il vous suffit de renseigner ci-dessous les noms de vos fichiers textes et photos éventuelles pour vos articles. Vous pouvez réaliser vous-même les 8 autres pages via votre interface d'administration. Bien entendu les pages réalisées par nos soins demeurent entièrement modifiables.

Page 1 :

Style de paragraphe : 1 2 3 4

Nom de la page :

Texte et titre :

Image :

Page 3 :

Style de paragraphe : 1 2 2 4

Nom de la page :

Texte et titre :

Image :

Page 2 :

Style de paragraphe : 1 2 3 4

Nom de la page :

Texte et titre :

Image :

Page 4 :

Style de paragraphe : 1 2 3 4

Nom de la page :

Texte et titre :

Image :

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Vos références

Association loi 1901
 Siren
 Adresse
 Code postal Ville
 Tél.
 Fax

Représentant
 Nom
 Prénom
 Tél.
 Fax

Ces conditions s'appliquent uniquement pour les associations à but non lucratif loi 1901

Détails de l'offre

L'association souscrit à l'offre suivante :

La 1^{ère} et la 2^{ème} année l'association verse une redevance annuelle de :

95 € TTC*, soit 7,91 TTC*/mois d'hébergement et de location du site
 20,00 € TTC* d'achat par nom de domaine
 145,00 € TTC* de forfait de création (paiement étalé sur les 2 premières années)
 soit un total TTC* de 260,00 € par an et ce pendant 2 ans

A partir du début de la 3^{ème} année l'association verse une redevance annuelle de :

95,00€ TTC*, soit 7,91 € TTC/mois, d'hébergement et de location du site
 20 € TTC* de renouvellement par nom de domaine
 soit un total TTC* de 115,00 € par année reconductible

(Tarifs valables jusqu'au 31/12/07)

A l'expiration de la 2^{ème} année, le contrat se renouvellera automatiquement par tacite reconduction annuelle.

L'association est propriétaire des images et des pages «html» générées par les scripts mis à disposition par CALHEO, ainsi que du nom de domaine.

La location du site «association» comprend :

- La conception du site
- L'achat du nom de domaine
- L'hébergement sur notre serveur
- La mise à disposition d'une base de données
- Le référencement
- L'assistance et la maintenance

Nos prestations sont payables d'avance. Nos tarifs sont calculés toutes taxes comprises* et sont valables jusqu' au 31/12/2007.

* TVA non applicable, article 293B du CGI

Options

Réalisation d'un plan d'accès. 60,00 € TTC*
 Aide au référencement 35,00 € TTC*
 Nom de domaine supplémentaire 17,50 € TTC*
 Pages supplémentaires par tranche de 5 50,00 € TTC*
 Pack de 10 mails supplémentaires 60,00 € TTC*

Prestations sur devis

Chat
 Session langue étrangère
 Recherche de logo
 Module de sondage
 Forum de discussion
 Livre d'or avec interface de modération
 Inscription news letters

Documents à vérifier et à compléter

Les 2 contrats de réalisation
 Les 2 bulletins de souscription
 Le Dossier Association
 Le règlement par chèque à l'ordre de Calheo
 Les documents pour la conception du site

Envoyez le tout à l'adresse suivante :

CALHEO
 BP 40
 20213 FOLELLI

* TVA non applicable, article 293B du CGI

DATE CACHET :

Signature :

L'association certifie l'exactitude des informations qu'elle a portées au contrat de réalisation et de souscription, et reconnaît avoir pris connaissance et accepte dans toute leur teneur les conditions générales de souscription et les conditions particulières du service souscrit ainsi que des descriptifs et les tarifs des offres. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, les informations recueillies et transmises dans le cadre de la présente souscription peuvent donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de Calheo.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Vos références

Association loi 1901
 Siren
 Adresse
 Code postal Ville
 Tél.
 Fax

Représentant
 Nom
 Prénom
 Tél.
 Fax

Ces conditions s'appliquent uniquement pour les associations à but non lucratif loi 1901

Détails de l'offre

L'association souscrit à l'offre suivante :

La 1^{ère} et la 2^{ème} année l'association verse une redevance annuelle de :

95 € TTC*, soit 7,91 TTC*/mois d'hébergement et de location du site
 20,00 € TTC* d'achat par nom de domaine
 145,00 € TTC* de forfait de création (paiement étalé sur les 2 premières années)
 soit un total TTC* de 260,00 € par an et ce pendant 2 ans

A partir du début de la 3^{ème} année l'association verse une redevance annuelle de :

95,00€ TTC*, soit 7,91 € TTC/mois, d'hébergement et de location du site
 20 € TTC* de renouvellement par nom de domaine
 soit un total TTC* de 115,00 € par année reconductible

(Tarifs valables jusqu'au 31/12/07)

A l'expiration de la 2^{ème} année, le contrat se renouvellera automatiquement par tacite reconduction annuelle.

L'association est propriétaire des images et des pages «html» générées par les scripts mis à disposition par CALHEO, ainsi que du nom de domaine.

La location du site «association» comprend :

- La conception du site
- L'achat du nom de domaine
- L'hébergement sur notre serveur
- La mise à disposition d'une base de données
- Le référencement
- L'assistance et la maintenance

Nos prestations sont payables d'avance. Nos tarifs sont calculés toutes taxes comprises* et sont valables jusqu' au 31/12/2007.

* TVA non applicable, article 293B du CGI

Options

Réalisation d'un plan d'accès. 60,00 € TTC*
 Aide au référencement 35,00 € TTC*
 Nom de domaine supplémentaire 17,50 € TTC*
 Pages supplémentaires par tranche de 5 50,00 € TTC*
 Pack de 10 mails supplémentaires 60,00 € TTC*

Prestations sur devis

Chat
 Session langue étrangère
 Recherche de logo
 Module de sondage
 Forum de discussion
 Livre d'or avec interface de modération
 Inscription news letters

Documents à vérifier et à compléter

Les 2 contrats de réalisation
 Les 2 bulletins de souscription
 Le Dossier Association
 Le règlement par chèque à l'ordre de Calheo
 Les documents pour la conception du site

L'association certifie l'exactitude des informations qu'elle a portées au contrat de réalisation et de souscription, et reconnaît avoir pris connaissance et accepte dans toute leur teneur les conditions générales de souscription et les conditions particulières du service souscrit ainsi que des descriptifs et les tarifs des offres. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, les informations recueillies et transmises dans le cadre de la présente souscription peuvent donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de Calheo.

Envoyez le tout à l'adresse suivante :

CALHEO
 BP 40
 20213 FOLELLI

* TVA non applicable, article 293B du CGI

DATE CACHET :

Signature :

CONTRAT DE RÉALISATION

Ces conditions s'appliquent uniquement pour les associations à but non lucratif loi 1901

I – Définition des prestations

Art. 1 Objet du contrat

Le présent contrat consiste en la conception, réalisation, hébergement, maintenance et location d'un site Internet confié par l'Association à Calheo. Calheo s'engage à mettre le site en ligne dès la réception de la signature du dossier «Association», de deux exemplaires signés du bulletin de souscription, de deux exemplaires signés du contrat de réalisation présent, ainsi que du règlement annuel toutes taxes comprises dans sa totalité. L'association s'engage à fournir les éléments de textes, photographies, charte graphique ou logo, nécessaire à la conception du site. Calheo se charge de renouveler auprès des organismes habilités l'enregistrement du nom de domaine du site de l'Association sous réserve de disponibilités tous les ans par tacite reconduction. Tout défaut d'accessibilité ou de fonctionnement signalé par l'Association à Calheo fait l'objet d'une réparation immédiate, sauf cas de force majeure.

Le site en location est proposé par le présent contrat pour une durée définie de deux ans à l'Association par Calheo. Calheo reste le seul propriétaire des pages dynamiques du site Internet. Tant que l'association s'acquie de son hébergement et de sa location, le site reste en ligne sur Internet, hébergé par Calheo. De ce fait, l'association continue de bénéficier des pages d'administrations consenties par Calheo. Si l'association ne s'acquie plus de l'hébergement et de sa location annuelle, Calheo se réserve le droit de retirer la mise en ligne du site Internet. Le site restant la propriété intégrale de Calheo, mise à part les textes, les images et le ou les noms de domaine qui seront restitués à l'association. Néanmoins l'association reste redevable des sommes dues. Si l'association désire ne plus bénéficier de ces services au terme des deux premières années, Calheo lui remet son site au format HTML ainsi que son ou ses noms de domaine. Calheo effectue pour l'association l'hébergement annuel du site Internet, sur un serveur sécurisé à haute disponibilité. Calheo définit avec l'aide de l'association les mots clés, ainsi qu'un descriptif du site que l'agence intégrera dans la programmation des pages de ce site, pour faciliter la meilleure promotion possible du site.

II - Durée du Contrat - Obligations financières

Art. 2 Modalités

Le présent contrat est conclu pour une durée de deux ans en contrepartie des prestations détaillées ci-dessous. L'association verse une redevance annuelle de 95 € TTC (soit 7,91 € TTC/mois) d'hébergement et de location des pages dynamiques + 20 € TTC/an d'achat par nom de domaine + 145 € TTC correspondant au forfait de création, soit un total payable d'avance, toutes taxes comprises de 260,00 € pendant deux années consécutives (TVA non applicable 293B du CGI; tarif valable jusqu'au 31/12/2007). Cette redevance est payable en début de période par chèque bancaire à l'ordre de Calheo. A partir du début de la 3ème année, la redevance annuelle d'hébergement, de location des pages dynamiques et du renouvellement du ou des noms de domaine se présentera comme suit : 95 € TTC (soit 7,91 € TTC/mois) d'hébergement et de location des pages dynamiques + 20 € TTC/an de renouvellement par nom de domaine, soit un total toutes taxes comprises de 115 €, payable d'avance (TVA non applicable 293B du CGI). A l'expiration de la 2ème année, le présent contrat se renouvelle automatiquement, par tacite reconduction annuelle, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 60 jours avant la date d'interruption. Par dérogation, en cas de non-paiement dans les délais prévus des redevances mentionnées ci-dessus, Calheo se réserve le droit de mettre fin unilatéralement au contrat et à toutes les prestations associées, après envoi d'un pli recommandé resté sans réponse pendant 15 jours.

Actualisation :

Sauf évolution des caractéristiques du contrat, la redevance future sera au maximum égale à

$R = R_0 \times (S / S_0)$ où R = Redevance de l'année N ; S = Valeur de l'Indice SYNTEC pour l'année N ; R_0 = Redevance de l'année N-1 ; S_0 = Valeur de l'Indice SYNTEC pour l'année N-1

III - Responsabilités

Art. 3 Obligations de l'Association

L'association s'engage à fournir à Calheo l'ensemble des documents et données devant être intégrés dans le site. L'association doit être titulaire d'un droit de propriété exclusif ou d'utilisation des photographies, logo, textes, ainsi que des droits de propriétés incorporelles ou intellectuelles pouvant porter sur les données. L'association doit avoir effectué toutes les déclarations obligatoires auprès de la CNIL. L'association dit être une association sous la loi 1901 à but non lucratif et peut le prouver au cas échéant.

Art. 4 Obligations de Calheo

Calheo prévient l'association avant la mise en ligne définitive du site Internet, pour visionner et apporter les corrections nécessaires en ligne avec la personne désignée responsable par l'association. Calheo archive les données du site ayant servi à sa réalisation et préserve la confidentialité de toutes les informations et documents qu'elle pourrait détenir du fait de l'exécution du présent contrat. Cette clause de confidentialité s'étend à l'ensemble des membres de l'équipe Calheo

Art. 5 Responsabilité du fournisseur d'accès

Les parties au présent contrat prennent acte des dispositions de la loi du 30/09/1986 qui stipule que les personnes physiques ou morales qui assurent à titre gratuit ou onéreux le stockage permanent pour mis à disposition du public de signaux écrits, de sons, d'images ou de boîtes de messagerie de toute nature accessibles par ces services ne sont pénalement ou civilement responsables du fait du contenu de ces services que si ayant été saisies par une autorité judiciaire elles n'ont pas agi promptement pour empêcher l'accès à ce contenu ou ayant été saisies par un tiers estimant que le contenu qu'elles hébergent est illicite ou lui cause un préjudice, elles n'ont pas procédé aux diligences appropriées.

Art. 6 Moralités et respect des lois

Si l'association présente sur son site des éléments immoraux en apparence violation des lois ou des droits des tiers, Calheo se réserve le droit d'interrompre immédiatement ses prestations. Dans les cas de pédophilie, trafic de marchandises interdites ou hors commerce, vente de produits ou de substances illégales, Calheo devra avertir les services de police et cela sans qu'aucune demande de dommages et intérêts ne puisse être réclamé sous quelque forme que ce soit. Les sommes dues par l'association au titre du présent contrat seront alors exigibles immédiatement.

Art. 7 Restrictions d'accès

Les parties au présent contrat déclarent respecter l'obligation légale fixée par loi du 30/09/1986 modifiée par la loi du 28/06/2000 stipulant que les personnes physiques ou morales dont l'activité est d'offrir un accès à des services de communication en ligne autres que de la correspondance privée, sont tenus, d'une part d'informer leurs abonnés de l'existence de moyens techniques permettant de restreindre l'accès à certains services ou de les sélectionner, d'autre part, de leur proposer au moins un de ces moyens. L'association doit se conformer à la loi en vigueur, et veille en particulier à ce que le contenu des pages de son site Internet respecte la réglementation applicable en France. Au terme de la loi du 01/08/2000, Calheo n'est en aucun cas concernée par les poursuites éventuellement engagées à ce titre, et obtiendra immédiatement à toute injonction d'une autorité légale demandant la fermeture du site.

IV - Confidentialité

Art. 8 Sauvegarde et conservation des données

Les parties du présent contrat déclarent respecter l'obligation de conservation des données fixées par l'article 43-9 de la loi du 30/09/1986. Par conséquent les personnes physiques ou morales qui assurent, à titre gratuit ou onéreux, le stockage direct et permanent pour mise à disposition du public, d'écrits, d'images, de boîtes de messagerie ou de sons de toutes natures accessibles par ces services ou dont l'activité est d'offrir un accès à des services de communication en ligne autre que de la correspondance privée, ont l'obligation de recueillir et de conserver les données des fournisseurs de contenu (l'association titulaire de la location du site) qui ont recours à leurs services. Ceci doit permettre l'identification des personnes en cas de litige.

Art. 9 Archivage des données

Calheo s'engage à rendre les données : images, textes, logo ayant servi à la conception du site dans le mois qui suit sa mise en ligne. Le site de l'association fait l'objet d'une sauvegarde sur support informatique par Calheo.

V- Résiliation

Art. 10 Force majeure

Les parties ne sont pas responsables en cas de force majeure et notamment en cas de défaillance du réseau public en fournitures d'électricité et de télécommunications, de grèves, perte de connectivité Internet due aux opérateurs publics ou privés, de tempêtes, tremblements de terre, d'émeutes, de guerres.

Art. 11 Clauses de sortie

Le présent contrat est conclu pour une durée ferme de deux ans. A l'expiration de la 2ème année le contrat est renouvelé avec tacite reconduction annuelle. A l'issue de la durée des deux premières années, l'une ou l'autre des parties pourra résilier le présent contrat moyennant un préavis de 60 jours donné par lettre recommandée avec accusé de réception. Le présent contrat est résiliable immédiatement et sans dommage et intérêt en cas de force majeure comme il l'est précisé en article 10 ou en cas de non respect de ses obligations par l'une des parties. Le non respect des dispositions contractuelles pour l'une ou l'autre des parties entraînera la résiliation du présent contrat 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure sous la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Dès le jour de l'envoi de cette lettre recommandée, celui qui se prévaut de la résiliation du contrat sera dispensé d'exécuter ses propres obligations. Etant rappelé que celui qui se prévaut de la résiliation du contrat doit être de bonne foi.

VI - Loi applicable

Art. 12 Litiges et compétence d'attribution

En cas de litige entre les parties, celles-ci s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable. En cas d'échec d'une solution négociée les parties conviennent expressément d'attribuer compétence au Tribunal de Commerce de Bastia.

Fait à

Le/...../.....

(En deux exemplaires)

Cachet précédé de la mention «lu et approuvé» et signatures des deux intéressés

CONTRAT DE RÉALISATION

Ces conditions s'appliquent uniquement pour les associations à but non lucratif loi 1901

I – Définition des prestations

Art. 1 Objet du contrat

Le présent contrat consiste en la conception, réalisation, hébergement, maintenance et location d'un site Internet confié par l'Association à Calheo. Calheo s'engage à mettre le site en ligne dès la réception de la signature du dossier «Association», de deux exemplaires signés du bulletin de souscription, de deux exemplaires signés du contrat de réalisation présent, ainsi que du règlement annuel toutes taxes comprises dans sa totalité. L'association s'engage à fournir les éléments de textes, photographies, charte graphique ou logo, nécessaire à la conception du site. Calheo se charge de renouveler auprès des organismes habilités l'enregistrement du nom de domaine du site de l'Association sous réserve de disponibilités tous les ans par tacite reconduction. Tout défaut d'accessibilité ou de fonctionnement signalé par l'Association à Calheo fait l'objet d'une réparation immédiate, sauf cas de force majeure.

Le site en location est proposé par le présent contrat pour une durée définie de deux ans à l'association par Calheo. Calheo reste le seul propriétaire des pages dynamiques du site Internet. Tant que l'association s'acquie de son hébergement et de sa location, le site reste en ligne sur Internet, hébergé par Calheo. De ce fait, l'association continue de bénéficier des pages d'administrations consenties par Calheo. Si l'association ne s'acquie plus de l'hébergement et de sa location annuelle, Calheo se réserve le droit de retirer la mise en ligne du site Internet. Le site restant la propriété intégrale de Calheo, mise à part les textes, les images et le ou les noms de domaine qui seront restitués à l'association. Néanmoins l'association reste redevable des sommes dues. Si l'association désire ne plus bénéficier de ces services au terme des deux premières années, Calheo lui remet son site au format HTML ainsi que son ou ses noms de domaine. Calheo effectue pour l'association l'hébergement annuel du site Internet, sur un serveur sécurisé à haute disponibilité. Calheo définit avec l'aide de l'association les mots clés, ainsi qu'un descriptif du site que l'agence intégrera dans la programmation des pages de ce site, pour faciliter la meilleure promotion possible du site.

II - Durée du Contrat - Obligations financières

Art. 2 Modalités

Le présent contrat est conclu pour une durée de deux ans en contrepartie des prestations détaillées ci-dessous. L'association verse une redevance annuelle de 95 € TTC (soit 7,91 € TTC/mois) d'hébergement et de location des pages dynamiques + 20 € TTC/an d'achat par nom de domaine + 145 € TTC correspondant au forfait de création, soit un total payable d'avance, toutes taxes comprises de 260,00 € pendant deux années consécutives (TVA non applicable 293B du CGI; tarif valable jusqu'au 31/12/2007). Cette redevance est payable en début de période par chèque bancaire à l'ordre de Calheo. A partir du début de la 3ème année, la redevance annuelle d'hébergement, de location des pages dynamiques et du renouvellement du ou des noms de domaine se présentera comme suit : 95 € TTC (soit 7,91 € TTC/mois) d'hébergement et de location des pages dynamiques + 20 € TTC/an de renouvellement par nom de domaine, soit un total toutes taxes comprises de 115 €, payable d'avance (TVA non applicable 293B du CGI). A l'expiration de la 2ème année, le présent contrat se renouvelle automatiquement, par tacite reconduction annuelle, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 60 jours avant la date d'interruption. Par dérogation, en cas de non-paiement dans les délais prévus des redevances mentionnées ci-dessus, Calheo se réserve le droit de mettre fin unilatéralement au contrat et à toutes les prestations associées, après envoi d'un pli recommandé resté sans réponse pendant 15 jours.

Actualisation :

Sauf évolution des caractéristiques du contrat, la redevance future sera au maximum égale à

$R = R_0 \times (S / S_0)$ où R = Redevance de l'année N ; S = Valeur de l'Indice SYNTEC pour l'année N ; R_0 = Redevance de l'année N-1 ; S_0 = Valeur de l'Indice SYNTEC pour l'année N-1

III - Responsabilités

Art. 3 Obligations de l'Association

L'association s'engage à fournir à Calheo l'ensemble des documents et données devant être intégrés dans le site. L'association doit être titulaire d'un droit de propriété exclusif ou d'utilisation des photographies, logo, textes, ainsi que des droits de propriétés incorporelles ou intellectuelles pouvant porter sur les données. L'association doit avoir effectué toutes les déclarations obligatoires auprès de la CNIL. L'association dit être une association sous la loi 1901 à but non lucratif et peut le prouver au cas échéant.

Art. 4 Obligations de Calheo

Calheo prévient l'association avant la mise en ligne définitive du site Internet, pour visionner et apporter les corrections nécessaires en ligne avec la personne désignée responsable par l'association. Calheo archive les données du site ayant servi à sa réalisation et préserve la confidentialité de toutes les informations et documents qu'elle pourrait détenir du fait de l'exécution du présent contrat. Cette clause de confidentialité s'étend à l'ensemble des membres de l'équipe Calheo

Art. 5 Responsabilité du fournisseur d'accès

Les parties au présent contrat prennent acte des dispositions de la loi du 30/09/1986 qui stipule que les personnes physiques ou morales qui assurent à titre gratuit ou onéreux le stockage permanent pour mis à disposition du public de signaux écrits, de sons, d'images ou de boîtes de messagerie de toute nature accessibles par ces services ne sont pénalement ou civilement responsables du fait du contenu de ces services que si ayant été saisies par une autorité judiciaire elles n'ont pas agi promptement pour empêcher l'accès à ce contenu ou ayant été saisies par un tiers estimant que le contenu qu'elles hébergent est illicite ou lui cause un préjudice, elles n'ont pas procédé aux diligences appropriées.

Art. 6 Moralités et respect des lois

Si l'association présente sur son site des éléments immoraux en apparence violation des lois ou des droits des tiers, Calheo se réserve le droit d'interrompre immédiatement ses prestations. Dans les cas de pédophilie, trafic de marchandises interdites ou hors commerce, vente de produits ou de substances illégales, Calheo devra avertir les services de police et cela sans qu'aucune demande de dommages et intérêts ne puisse être réclamé sous quelque forme que ce soit. Les sommes dues par l'association au titre du présent contrat seront alors exigibles immédiatement.

Art. 7 Restrictions d'accès

Les parties au présent contrat déclarent respecter l'obligation légale fixée par loi du 30/09/1986 modifiée par la loi du 28/06/2000 stipulant que les personnes physiques ou morales dont l'activité est d'offrir un accès à des services de communication en ligne autres que de la correspondance privée, sont tenus, d'une part d'informer leurs abonnés de l'existence de moyens techniques permettant de restreindre l'accès à certains services ou de les sélectionner, d'autre part, de leur proposer au moins un de ces moyens. L'association doit se conformer à la loi en vigueur, et veille en particulier à ce que le contenu des pages de son site Internet respecte la réglementation applicable en France. Au terme de la loi du 01/08/2000, Calheo n'est en aucun cas concernée par les poursuites éventuellement engagées à ce titre, et obtiendra immédiatement à toute injonction d'une autorité légale demandant la fermeture du site.

IV - Confidentialité

Art. 8 Sauvegarde et conservation des données

Les parties du présent contrat déclarent respecter l'obligation de conservation des données fixées par l'article 43-9 de la loi du 30/09/1986. Par conséquent les personnes physiques ou morales qui assurent, à titre gratuit ou onéreux, le stockage direct et permanent pour mise à disposition du public, d'écrits, d'images, de boîtes de messagerie ou de sons de toutes natures accessibles par ces services ou dont l'activité est d'offrir un accès à des services de communication en ligne autre que de la correspondance privée, ont l'obligation de recueillir et de conserver les données des fournisseurs de contenu (l'association titulaire de la location du site) qui ont recours à leurs services. Ceci doit permettre l'identification des personnes en cas de litige.

Art. 9 Archivage des données

Calheo s'engage à rendre les données : images, textes, logo ayant servi à la conception du site dans le mois qui suit sa mise en ligne. Le site de l'association fait l'objet d'une sauvegarde sur support informatique par Calheo.

V- Résiliation

Art. 10 Force majeure

Les parties ne sont pas responsables en cas de force majeure et notamment en cas de défaillance du réseau public en fournitures d'électricité et de télécommunications, de grèves, perte de connectivité Internet due aux opérateurs publics ou privés, de tempêtes, tremblements de terre, d'émeutes, de guerres.

Art. 11 Clauses de sortie

Le présent contrat est conclu pour une durée ferme de deux ans. A l'expiration de la 2ème année le contrat est renouvelé avec tacite reconduction annuelle. A l'issue de la durée des deux premières années, l'une ou l'autre des parties pourra résilier le présent contrat moyennant un préavis de 60 jours donné par lettre recommandée avec accusé de réception. Le présent contrat est résiliable immédiatement et sans dommage et intérêt en cas de force majeure comme il l'est précisé en article 10 ou en cas de non respect de ses obligations par l'une des parties. Le non respect des dispositions contractuelles pour l'une ou l'autre des parties entraînera la résiliation du présent contrat 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure sous la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Dès le jour de l'envoi de cette lettre recommandée, celui qui se prévaut de la résiliation du contrat sera dispensé d'exécuter ses propres obligations. Etant rappelé que celui qui se prévaut de la résiliation du contrat doit être de bonne foi.

VI - Loi applicable

Art. 12 Litiges et compétence d'attribution

En cas de litige entre les parties, celles-ci s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable. En cas d'échec d'une solution négociée les parties conviennent expressément d'attribuer compétence au Tribunal de Commerce de Bastia.

Fait à

Le/...../.....

(En deux exemplaires)

Cachet précédé de la mention «lu et approuvé» et signatures des deux intéressés

